



## OPÉRATION DE DÉTECTIONS U13 (secteur 05) (Joueurs nés en 2010)

### **Objectifs de l'opération :**

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

### **Convocation :**

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

**Mercredi 05 octobre 2022**  
**à 13h15 (séance de 13h30 à 15h00)**  
**au Stade du Roc, 05200 Embrun**

Les joueurs doivent se munir de l'autorisation parentale dûment remplie, d'une gourde et de leur équipement de footballeur.

### **Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :**

☎ Sébastien JOSEPH (CTD PPF ALPES) 06.18.29.53.85 – sjoseph@alpes.fff.fr

### **TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS**

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

*Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.*

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

*Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.*

## Liste des joueurs convoqués :

Nom	Prénom	Club
VIAL	Lucas	Laragne Sport
SPESSIVTZEFF	Kenzo	Laragne Sport
BERCHAUD	Lorik	Laragne Sport
LEROY	Thomas	Laragne Sport
KLOEK	Aloïs	Laragne Sport
GRAND	Léo	ASF Tallard
ARNON DENIAU	Sam	ASF Tallard
TANOH	Khiyan	ASF Tallard
SARRAZIN	Antonin	ASF Tallard
RODRIGUEZ	Enzo	ASF Tallard
ABDELLI	Adam	OBSC
SHAHROUKHI	Sobhan	OBSC
TABCHOUCHE	Zinedine	OBSC
FELINO DUCRET	Kéo	OBSC
IBRAHIM	Yassin	OBSC
SEBBAR	Mahdi	Gap Foot 05
BLANC	Mathéo	Gap Foot 05
BOREL	Noa	Gap Foot 05
BOUIHI	Malek	Gap Foot 05
OYAGA SALINAS	Keliam	Gap Foot 05
TALANSIER	Quentin	Gap Foot 05
TURPIN	Sacha	Gap Foot 05
DEAUZE	Charles	Gap Foot 05
GUASTALA	Noham	Gap Foot 05
HIDALGO	Thaïs	Gap Foot 05
BERTRAND	Tom	Gap Foot 05
CELIKU	Bleron	Gap Foot 05
VARRY	Timéo	US Veynes-Serres
LABERTHE	Amaury	US Veynes-Serres
PIRSON	Natael	AFCV
BLANC	Noé	AFCV
LETTERON	Thibaut	AFCV
DESCHIEVER	Mathias	L'Argentière Sport
MILLOS	Lucas	L'Argentière Sport

**Encadrement : Cédric Carrez (membre commission technique)**